



LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES
Affichage dans la huitaine
Art. L 2121-25
du Code Général des Collectivités Territoriales

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE NIORT

SEANCE DU 23/03/2023

Président :

M. Nicolas VIDEAU, Vice-Président,

Présents :

M. Nicolas VIDEAU, Vice-Président, Mme Rose-Marie NIETO, Mme Valérie VOLLAND (arrivée en fin de séance après les votes des délibérations), Mme Lydia ZANATTA, Mme Yvonne VACKER, Mme Aurore NADAL, Mme Cathy GIRARDIN, M. Christian RIGONDAUD, M. Jean-Paul VILLEMUR (arrivé à 15 H 45), M. Laurent FERON, Mme Joëlle AUMONIER, Mme Rosane BARATON (arrivée à 14 H 55), M. Alain BAUDIN (arrivé à 14 H 45).

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Jérôme BALOGE, Président, donne pouvoir à M. Nicolas VIDEAU,
Mme Valérie VOLLAND, donne pouvoir à Mme Aurore NADAL, jusqu'à son arrivée en fin de séance après les votes des délibérations,
Mme Aline DI MEGLIO, donne pouvoir à Mme Lydia ZANATTA,
M. Jean-Paul VILLEMUR, donne pouvoir à Mme Cathy GIRARDIN, jusqu'à son arrivée à 15 H 15.
M. Jean-Louis GAY, donne pouvoir à Mme Rosane BARATON,
M. CHALET Jean-Marie, donne pouvoir à M. Christian RIGONDAUD.

Excusé :

Absent :

LISTE DES DELIBERATIONS

Conseil d'Administration du 23/03/2023

- N° 1 – Procès-verbal du 2 février 2023.
- N° 2 – Affectation du résultat 2021 – budget SSIAD (modifiant la délibération n° 5 du 24 mars 2022).
- N° 3 – Convention de reversement de la dotation ARS « Coordination SPASAD 2022 ».
- N° 4 – EPRDM n° 1-2023 – Budget SSIAD.
- N° 5 – Groupement de commandes fourniture et acheminement d'électricité.
- N° 6 – Groupement de commandes de denrées alimentaires.
- N° 7 – La délibération n° 7 a été reportée à un autre Conseil d'Administration.
- N° 8 – Mise à disposition d'un agent de la CAN auprès du CCAS de NIORT (RGPD).
- N° 9 – Mise à disposition de personnels intérimaire (CDG 79).
- N° 10 – Convention avec le CNFPT – Formation continue.
- N° 11 – Recrutement d'un agent contractuel – Dispositif Accompagnement Gens du Voyage.
- N° 12 – Recrutement d'un agent contractuel à la Direction du CCAS.
- N° 13 – Recrutement d'agents contractuels auxiliaires de puériculture.
- N° 14 – Liste des décisions.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

NIORT, le 29 mars 2023